

L'Actu du SNES-FSU Clermont Spéciale TZR

Aux TZR de l'académie de Clermont.
Octobre 2021

Stage « TZR » le jeudi 9 décembre, de 9h00 à 16h30 à Clermont-Ferrand, le lieu sera communiqué ultérieurement

De nombreux collègues débutent leur carrière sur zone de remplacement ou deviennent TZR en entrant dans l'académie de Clermont. La politique menée par le gouvernement en matière d'éducation a entre autres conséquences le déficit d'enseignant.es, la crise de recrutement, le recours massif aux non titulaires et l'attaque des droits collectifs. Dans ce contexte, **les TZR, qui sont en nombre insuffisant**, sont trop souvent considérés comme **une simple variable d'ajustement par l'Administration**. Cette dernière cherche en effet à « rentabiliser » au maximum ces personnels titulaires : ils subissent en conséquence des affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, l'imposition d'heures supplémentaires, etc.

Le remplacement est un besoin permanent du service public. **Améliorer les conditions d'emploi des TZR**, imposer le respect des statuts et du métier est indissociable de la défense et de la promotion d'un Service Public d'Éducation ambitieux. Dans ce cadre, **les stages de formation syndicale sont importants à la fois pour connaître ses droits mais aussi pour échanger collectivement**.

Le combat syndical a permis la mise en place d'une bonification « TZR » à l'Intra : ainsi des TZR de notre académie ont pu obtenir une mutation sur poste fixe, mais beaucoup, subissant de plein fouet le manque de postes mis au mouvement, n'obtiennent pas satisfaction. Si, depuis la promulgation de la loi de transformation de la Fonction publique en août 2019, les mutations ne sont plus étudiées en CAPA et si le Groupe de Travail d'affectation des TZR de juillet a été supprimé, **les commissaires paritaires du SNES-FSU restent des experts qui sont là pour vous conseiller dans vos vœux, vérifier vos barèmes, vous accompagner pour formuler un recours, suivre votre demande, intervenir et vous représenter auprès du rectorat**.

Sujets abordés dans la journée	Inscription
<p>Conditions d'exercice des TZR : Que peut imposer l'Administration ? Quels sont mes droits ? Quelles actions mène le SNES-FSU pour défendre les TZR ?</p> <p>Frais de déplacement et ISSR : Dans quel cas sont-ils dus ? Comment les obtenir ? Quelles sont les revendications du SNES-FSU ?</p> <p>Mutations intra/phase d'ajustement Quelles sont règles du mouvement ? A quelles bonifications ai-je droit ? Que faire lors de la phase d'ajustement de juillet ? Comment le SNES-FSU peut-il m'accompagner ?</p>	<p>1) S'inscrire au stage auprès de la section via le site académique SNES-FSU soit directement soit par mail (s3cle@snes.edu).</p> <p>2) Si vous avez cours le jour du stage, remettre au chef d'établissement, au moins un mois avant la date du stage, une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur (voir page 2).</p> <p>Date limite de remise de la demande d'autorisation d'absence : le 9 novembre 2021</p> <p>➤ Frais de déplacement et de repas pris en charge pour les syndiqué.es</p>

Thierry Meyssonier et **Geoffrey Sertier** pour le SNES national, **Marc Bellaigue** pour le SNES Clermont animeront la journée pour vous informer, répondre à vos interrogations et échanger avec vous.

Pour sortir de l'isolement, connaître vos droits et savoir comment les faire respecter, participez au stage TZR du SNES Clermont !

